

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GRAND LANGRES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2022**

**Date de la convocation
10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-26
Nomenclature 1-1-9**

**NOMBRE DE SIEGES : 29
MEMBRES EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25
VOTES : POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES
ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES 2023
- 2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE - APPROBATION**

Etaient présents :

M.FOURNIER H.	M.PERROT E.	M.SEGUIN D.
M.JOFFRAIN B.	M.GALLISSOT P.	M.MAUGRAS J.
M.DANGIEN A.	M.RAMAGET JP.	M.DIDIER R.
M.THOMASSIN N.	M. OUDOT E.	
M. DELABORDE D.	M.BOILLETOT C.	
M.LINARES H.	M.BLANCHARD D.	
Mme CARDINAL A.	M.CHEVALLIER A.	
M.CARDINAL JP.	M.DARTIER M.	
M.FUERTES N.	Mme BERNAND C.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.HUOT G.	à	M.CHEVALLIER A.
M.THIEBAUD D.	à	M.MAUGRAS J.
Mme MASSON A.	à	M.BOILLETOT C.
Mme COEURDASSIER S.	à	M.DIDIER R.

Absents :

M.CHITTARO F.	M. MILLE J.	M. PECHIODAT R.	M.ZAMOURI B.
---------------	-------------	-----------------	--------------

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Maurice DARTIER est nommé secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 18 novembre à 14 h 00, le Bureau de la Communauté de Communes du Grand Langres, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du bâtiment 21 de la Citadelle à Langres, sous la présidence de M Jacky MAUGRAS, Président.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération du bureau communautaire du 25 septembre 2020 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Langres au groupement de commandes pour couvrir des besoins divers,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-33 en date du 07 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil vers le Bureau Communautaire,

Considérant la consultation lancée le 13 juillet 2022, soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique (appel d'offres ouvert) en groupement de commandes de la Communauté de Communes du Grand Langres et la Ville de Langres,

Considérant la nécessité de conclure un marché sous la forme d'un marché ordinaire pour l'assurance des risques statutaires des personnels pour la période allant de 2023 à 2027.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

➤ Autorise le Président à signer le marché après attribution par la commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que toutes pièces utiles.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky MAUGRAS', with a stylized flourish at the end.

Jacky MAUGRAS

JACKY MAUGRAS
2022.11.23 15:35:39 +0100
Ref:20221123_114201_1-1-O
Signature numérique
le Président